Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 022-212201768-20260526-2026_06_FIN1-DE

Département des Côtes d'Armor Ville de Plédran	*République Française* REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
1. Le nombre des membres en exercice est de 29 2. Le Conseil municipal a été convoqué le 20 mai 2026	*L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mai* Le Conseil municipal de la commune de Plédran, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. BRIEND Stéphane, Maire** **Présents** : S BRIEND - O COLLIOU - M HAICAULT *(arrive à 19h21)* - PY BOILLET - E LANDIN - G JEHANNO - J COLLEU - J NABET - K SOYEZ - G DARCEL - C REUX - C LEBRAS *(arrive à 19h08)* - A KERBOULL *(arrive à 19h04)* - G COLLET - S DUVAL THOMAS - G BETIN - G LE GALES - O LE ROUX - C MORIN *(arrive à 19h03)* - J BOURHY - K BERTHELOT - F SCHMIDT - D HARZO - N LE NEÜN - N JAFFRELOT **Absents excusés ayant donné pouvoir :** - C MALAPERT donne pouvoir à M HAICAULT - Y GILLET donne pouvoir à N LE NEÜN - Y QUINTIN donne pouvoir à C MORIN - B FAURE donne pouvoir à S BRIEND Lesquels forment la majorité des membres en exercice. - G BETIN a été désigné secrétaire de séance. Ouverture de séance à 19h

Délibération n°2026 - 06 - FIN 1

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Présentation :

Vu la délibération n°2026-05-FIN-8 du 7 avril 2026 portant vote du budget primitif 2026 du budget principal ;

L'inscription budgétaire de 5 000 € au chapitre 014 *Atténuation de produits* doit être abondée en raison du montant de 9 509 € de dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants.

Concernant le projet de pôle sportif, 316 500 € ont été inscrit au chapitre 20 du budget primitif 2026 pour les frais d'études et la rémunération de Baie d'Armor Aménagement.

Il s'avère que dans le cadre d'une convention de mandat, l'ensemble des études et des travaux sont réglées sous la forme d'avances. Les dépenses feront ensuite l'objet d'une intégration au patrimoine de la collectivité sur justificatifs.

Pour ces raisons, la décision modificative suivante est proposée au budget principal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES	**0.00**
Chapitre 014 - Atténuations de produits	**4 509.00**
7391112 - Dégrèvement de TH sur les logements vacants	4 509.00
Chapitre 011 Charges à caractère général	**-4 509.00**
62876 - Remboursements de frais	-4 509.00
SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES	**210 000.00**
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	**210 000.00**
238 Avances verses sur commandes d'immobilisations	210 000.00
SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES	**210 000.00**
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	**210 000.00**
2313 Constructions en cours	210 000.00
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	**-110 000.00**
2031 Frais d'études	-110 000.00
Chapitre 23 Immobilisations en cours	**110 000.00**
238 Avances versées sur commandes d'immobilisations	110 000.00

Décision :

Après délibération, le Conseil municipal :

- PROCÉDE à la décision modificative n°1 telle que proposée ci-dessus.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

Plédran, le 27 mai 2026

Le Maire,
Stéphane BRIEND

MAIRIE DE PLÉDRAN ★ CÔTES D'ARMOR ★